



Mission Tunisie 2017

Partage d'expériences
et démocratie locale



Photo haut : La statue de Bourguiba a retrouvé sa place depuis avril 2016 à l'entrée de l'Avenue Bourguiba, après 29 ans d'absence.

Photo bas : entrée de l'Université de la Manouba, théâtre d'affrontements en 2011-2012.

Fédération

21 rue des Malmaisons

75013 Paris

01 55 35 36 46

siege@lvn.asso.fr

www.lvn.asso.fr

[www.facebook/AssoLVN](https://www.facebook.com/AssoLVN)

Résumé des interventions

Sommaire

Démocratie locale : la légitimité de l'élection ne suffit pas	2
Expression citoyenne à travers les élus.....	4
La démocratie au quotidien : le point de vue d'un élu	6
L'agenda 21 : une démarche participative ?	9
Les conseils participatifs (exemple dans une commune).....	12
L'Observatoire Citoyen de la Qualité Démocratique	13
La transition démocratique face au libre-échange	15
La vie associative au service de la démocratie	17

Faire vivre la démocratie d'une rive à l'autre de la Méditerranée

Pour nous, à LVN - personnalistes et citoyens, grâce à nos relations professionnelles, amicales et depuis décembre 2010, en raison de notre intérêt pour son extraordinaire combat pour la démocratie, la Tunisie est si proche.... Nous avons voulu être solidaires de la lutte des tunisiens pour sauvegarder les acquis de leur révolution. L'atelier Pour un avenir solidaire et l'atelier politique réfléchissaient à un voyage d'étude... mais il était difficile à concevoir en cette période troublée. C'est donc l'organisation, en juin 2016, dans la ville d'Antony, d'une conférence sur le renouveau démocratique en Tunisie qui a d'abord marqué notre volonté de nous impliquer avec des amis et partenaires tunisiens. Le groupe Vallée de la Bièvre a invité Habib Kazdagli, doyen de la faculté des lettres, des arts et des humanités de Tunis-la Manouba et Souad Triki, économiste et fondatrice de l'association tunisienne des femmes démocrates, à parler des espoirs et aléas suscités par leurs cinq années d'expérience démocratique (2011-2016).

Cette conférence a été suivie d'une journée de travail entre les conférenciers et des responsables de LVN ainsi que de partenaires invités. Journée riche d'échanges et de propositions dont nous sommes repartis avec deux projets pour l'année 2016 : (1) collaborer avec des organisations de la société civile tunisienne à la formation sur les élections municipales à venir au cours de l'année 2017, (2) faire participer une dizaine d'étudiants tunisiens au forum mondial de la démocratie, tenu chaque année à Strasbourg à l'initiative du Conseil de l'Europe.

Très vite nos interlocuteurs tunisiens nous ont demandé de participer à une rencontre sur « Démocratie locale et bonnes pratiques à l'épreuve des deux rives de la Méditerranée » décidée *par Lam Echaml*, association tunisienne de formation aux pratiques démocratiques. En matière de démocratie locale, LVN a des ressources en femmes et hommes impliqués dans les mairies, conseils municipaux de communes ou conseils d'agglomération. La solidarité envers la Tunisie aidant, nous avons eu très vite des propositions d'interventions, en réponse à l'appel lancé lors du congrès de juin 2016. Neuf interventions ont été réunies, qui peuvent inspirer d'autres expériences en Tunisie. Elles relatent des expériences de démocratie locale (Antony, Issy-les-Moulineaux, Kingersheim, Nantes, Reulle-Vergy, Verrières-le-Buisson), ou des analyses plus générales sur le rôle de la société civile ou sur les accords de libre-échange entre l'Europe et la Tunisie. Ce sont ces interventions, présentées à Tunis du 17 au 19 octobre 2016, qui sont rassemblées ici.

À l'heure où ces lignes sont écrites le groupe de Strasbourg accueille une dizaine d'étudiants tunisiens, comme prévu. Ils vont participer au forum mondial de la démocratie et seront reçus par des sénateurs du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, le Président du groupe interparlementaire d'amitié France-Tunisie, Jean-Pierre Sueur, ayant donné son parrainage aux deux initiatives de LVN pour 2016. Le bilan de ce voyage sera fait dans un prochain *Citoyens (revue trimestrielle)*.

Bien que la Tunisie recèle un fabuleux potentiel artistique, archéologique, touristique au sens large, ce n'est pas ce qui a déterminé notre participation à la rencontre organisée par *Lam Echaml* mais la certitude que nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres : les français, avec notre démocratie ancienne, bien rôdée mais aussi minée par les désillusions et la menace des populismes ; les tunisiens, avec l'enthousiasme d'une révolution réussie, tenue à bouts de bras, malgré toutes les difficultés, mais dont ils perçoivent la fragilité. Si LVN s'en donne les moyens, les groupes et ateliers qui, en peu de temps, se sont mobilisés efficacement, poursuivront cette collaboration qui se révèle si riche des deux côtés de la Méditerranée.

Thérèse Locoh, atelier Pour un avenir solidaire de LVN

Démocratie locale : la légitimité de l'élection ne suffit pas

Denis Champain, atelier Sobriété et développement durable de LVN

Mon intervention qui se situe bien dans le sens de la charte de la démocratie et des principes de gouvernance démocratique : le droit pour tout citoyen à l'information, à la consultation, à la concertation et à la décision.

Mes convictions sont issues de mon expérience de conseiller municipal de l'opposition minoritaire dans une ville de 16 000 h. et aussi de quelques exemples réels.

Pas de vraie démocratie locale sans une mobilisation et une participation permanente des citoyens sous des formes diverses et variées (il n'y a pas de modèle unique) : après la première révolution que fut le droit de vote, il faut maintenant mettre en place la démocratie entre les votes et ***c'est un chemin lent et long*** qui demande un engagement sans faille des élus. Tout ne marche pas du premier coup, il faut accepter de tâtonner, de faire évoluer les dispositifs.

Il est bien entendu souhaitable de mettre en place simultanément la démocratie représentative et la démocratie participative.

La démocratie participative entre deux élections peut être un moyen d'éviter la démobilité, en particulier des jeunes.

Convictions issues de mon expérience de conseiller municipal de l'opposition minoritaire dans une ville de 16 000 habitants et aussi de quelques exemples concrets.

La participation organisée à l'initiative de la municipalité : quelques éclairages sur deux exemples, à Paris et Grenoble.

Le budget participatif :

Ce sont des *investissements* réalisés par la municipalité sur proposition des citoyens et bien sûr après validation, en particulier technique ; deux exemples :

L'exemple de Paris : Le budget participatif correspond à 100 M€ par an soit 5 % du budget total d'investissement. Une charte du budget participatif accessible à tous. Des projets présentés par les citoyens seuls ou par des associations, soit pour l'ensemble de la ville, soit par arrondissement, et des projets spécifiques pour les écoles avec participation des enfants. Les projets retenus doivent être de la compétence de la ville, relever de l'intérêt général et entraîner peu de dépenses de fonctionnement (ainsi une piscine ne pourra pas être

retenue). Projets éligibles pour être soumis au vote, après validation technique, par des commissions tripartites : élus municipaux dont au moins un représentant de l'opposition, représentants des porteurs de projets, citoyens et associations, municipalité. Les projets retenus sont soumis au vote de tous les Parisiens quelle que soit leur nationalité avec un vote spécifique pour les enfants des écoles primaires. Vote des habitants (159 000 en 2016 dont 66 000 enfants des écoles primaires), pendant une semaine, en progression de 45 % en un an. En 2016, 219 projets retenus au final. Certains projets retenus définitivement sont de plusieurs M€, comme un hébergement des SDF, des « jardins sur les murs », plus de toilettes publiques. D'autres sont simplement de quelques centaines ou milliers d'euros (installation d'un banc, arceaux à vélos, etc.) L'exemple de Grenoble, ville de 170 000 habitants, près de 000 h., le budget participatif approche 0,9 M€ pour 35 projets avec obligation pour la municipalité d'engager les travaux dans l'année qui suit leur acceptation. Là aussi vote ouvert à tous les habitants de plus de 16 ans quelle que soit leur nationalité ; quelques projets : aménagement d'un square (250 000 €), un théâtre en plein-air, un poulailler partagé (3 000 €), des jardins partagés, un skatepark verduré (400 000 €).

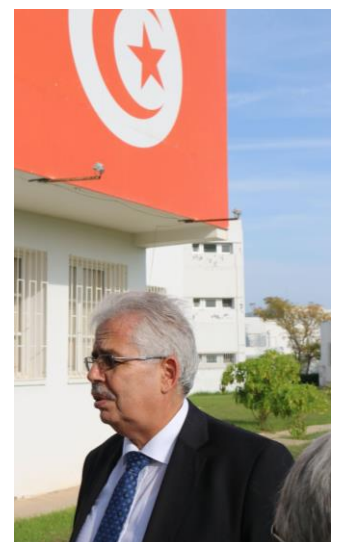
D'autres villes ont aussi mis en place un budget participatif (comme Montreuil, près de Paris).

L'interpellation citoyenne :

C'est la possibilité pour les citoyens de poser une question à chaque conseil municipal, et même possibilité d'imposer la réalisation d'un projet s'il recueille au moins un nombre déterminé de signataires. Dans le cas de la ville de Grenoble évoqué ici, peuvent participer au vote citoyen tous les habitants âgés de plus de 16 ans, quelle que soit leur nationalité : en cours, une pétition citoyenne sur l'augmentation des tarifs de stationnement est en cours. Elle est soumise au vote de tous les Grenoblois, après qu'elle ait été rejetée par le conseil municipal. Si l'interpellation citoyenne obtient plus de 20 000 voix, le conseil municipal s'engage à la mettre en œuvre.

Une autre expérience de participation démocratique : Les associations citoyennes. A Antony, nous avons créé l'APEER, association pour les économies d'énergie et de ressources.

- Une association créée à l'initiative de quelques militants soucieux des consommations d'énergie.
- À l'échelon d'une communauté d'agglo du sud de Paris : 270 000 habitants, 7 communes sur deux départements.
- Deux objectifs principaux :
 - mobiliser et informer les habitants sur les économies d'énergie
 - faire pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils prennent en compte cette préoccupation dans leurs décisions, en particulier en mettant en place des lieux d'information du public
 - accessoirement devenir un interlocuteur reconnu
- Quelques résultats :
 - Création accélérée par la communauté d'agglo d'un espace info-énergie, ouvert à tous les habitants.
 - Participation active à l'élaboration d'un plan climat-énergie territorial.
 - Participation dans une commune aux assises du développement durable.
 - Interpellation des conseils municipaux de toutes les communes sur leurs actions en faveur des économies d'énergie.
- l'APEER est devenue un interlocuteur privilégié de certaines communes et de la communauté d'agglo, car sa compétence et la pertinence des questions posées sont reconnues ; et il n'y a pas d'autres associations du même type sur ce secteur.
- Réunion d'information sur les gestes au quotidien, visite d'une « ressourcerie », et d'une déchetterie qui reçoit papiers, cartons, métaux pour les recycler...
- Mise en place en 2016 sur deux communes d'un « repair café », atelier convivial de réparations d'objets en panne : vélos, télécommandes, électro-ménager... animé par des bénévoles
- Les limites :
 - difficulté d'élargissement du nombre de membres
 - peu d'actions auprès des citoyens sauf mise à disposition d'outils de diagnostics, quelques réunions ouvertes à tous
 - ne pas entrer en concurrence avec les professionnels tant en matière de conseil que de réparation
 - nécessité de relancer l'action au niveau des élus en particulier quand il y a un changement d'interlocuteur.



A l'Université des Arts et des Humanités de la Manouba : Souad Triki, le doyen Habib Kazdaghli et la vice –doyenne Lahyani Sourour avec notre groupe et des étudiants

Expression citoyenne, l'expérience des élus

Marité Charrier, Conseillère municipale à Antony (92)

La démocratie représentative est actuellement dénoncée comme négligeant les citoyens.

Les citoyens veulent à la fois être représentés et continuer à participer pleinement à la prise de décisions.

Les élus doivent tenir compte de cette double exigence : ils représentent leurs électeurs mais il dépend d'eux d'organiser la participation des citoyens à la vie de la cité.

La démocratie en France est ancienne, mais elle est fragile. Il suffit de doutes, de rejets, de la montée de populisme pour qu'elle bascule.

D'où la nécessité de réfléchir sur les deux types de démocratie : **démocratie représentative** et **démocratie participative**, sans créer d'antagonisme entre les deux.

Les critiques faites à la démocratie représentative dans une vieille démocratie comme la démocratie française se doivent d'être tempérées de réalisme et de lucidité.

Ce qui est important pour les élus comme pour les citoyens, c'est que la démocratie puisse réellement fonctionner avec le moins de frustrations possible et en (re)donnant confiance aux citoyens.

Quelques exemples tirés de la situation dans la ville d'Antony, où je suis élue depuis 8 ans, sont donnés pour illustrer les propos.

Pierre d'achoppement de la démocratie représentative

Les campagnes électorales se font avec les citoyens qui contribuent même souvent à élaborer les programmes. Les élus sont issus d'un cheminement démocratique, mais en cours de mandat des risques d'éloignement existent et doivent être pris en compte.

1) La durée des mandats

Même si bien des élus restent fidèles aux engagements de leur programme, pendant les six ans du mandat surgissent des questions, des problèmes qui n'existaient pas auparavant. Les élus se doivent d'en informer les citoyens et d'engager avec eux une réflexion sur ces sujets et non de considérer que l'élection leur confère un blanc-seing.

2) La non-alternance

Un même groupe politique peut occuper le pouvoir sur une commune pendant une longue période (plus de 30 ans dans ma commune). Le risque est alors que les élus se sentent chez eux et gèrent la ville en fonction surtout de leur propre intérêt.

3) Démocratie représentative et clientélisme

La démocratie court aussi le risque que les élus en place pensent davantage à leur réélection qu'à l'intérêt général.

- Exemple : accorder les places de stationnement à la demande et non en fonction d'une planification rationnelle.
- Plus grave : les attributions de logements sociaux. Certaines attributions sont faites au cas par cas, sans respecter l'ordre ni les besoins des habitants, et visent à s'attirer la reconnaissance des bénéficiaires.

4) Opacité de la démocratie représentative : la place accordée à la minorité

- Les élus de la minorité participent aux commissions municipales quand elles ont lieu, ce qui n'est pas toujours le cas.
- En dépit de demandes réitérées, aucun élu de la minorité ne siège à la commission d'attribution des logements sociaux (non-transparence !)
- Les élus de la minorité peuvent assister aux Conseils extra-municipaux (conseil des seniors, conseil des Jeunes citoyens, conseil du Bien Vivre Ensemble...), mais ils ne peuvent pas y participer en tant qu'élus (pas de droit d'intervention).
- Moyens restreints accordés aux élus de la minorité : pas d'émolument, pas de bureaux mis à disposition à l'Hôtel de Ville pour recevoir les citoyens, pouvoir de communication réduit dans le bulletin municipal (1/6^{ème} de page de la Tribune d'expression)
- En début de mandature, volonté du Maire de restreindre le temps de parole et le nombre d'interventions des élus de la minorité, mais un recours a été déposé et gagné.

Comment améliorer le fonctionnement de la démocratie par une participation accrue des citoyens ?

1) Modalités de la démocratie participative :

- **La concertation**
- Ne pas confondre concertation et information. Exemple : appeler concertation la présentation d'un projet d'aménagement d'un quartier, projet déjà prêt et aménageable seulement à la marge. Pas de co-construction.
- Créer des **Conseils de quartiers** pour permettre l'échange élus/citoyens sur une longue durée (pas de Conseils de quartiers dans notre commune)

- Actuellement, début de la mise en place d'un **Conseil citoyen**, imposé par l'État (signature d'un Contrat Ville dans un quartier prioritaire). Chance à saisir pour tenter d'impliquer des habitants dans la vie de leur quartier.
- Les **Référendums**. Inexistants dans ma commune.
- Les **Votations citoyennes**. Aucune n'a été proposée par la Majorité municipale. une votation citoyenne sur le vote des étrangers non communautaires aux élections locales a été lancée plusieurs fois à l'initiative de la Gauche.

2) Les Conseils municipaux, comment les rendre plus proches des citoyens ?

Réunion publique. Donner envie aux citoyens d'y assister, par exemple en prévoyant un nombre de places assises suffisant.

Les interventions du public interdites sauf cas exceptionnels et avec l'accord du Maire (cela s'est fait lors de manifestations des associations de parents d'élèves), changer cette règle comme le font certaines communes.

Diffusion du Conseil Municipal en direct par Internet, retransmission intégrale facilement accessible par la suite (depuis 2014, c'est un progrès démocratique évident).

3) Conforter le lien avec la démocratie participative

Implication réelle des associations dans les prises de décision concernant leur champ d'action.

Participation des élus à la vie des associations en tant que membres du conseil d'administration et/ou bénévoles.

mobilisation citoyenne contre la suppression d'un passage à niveau en pleine ville)

- Le référendum : problème de la question posée ?

Problème du sens de la réponse et de ses implications.

Des critiques peuvent être faites à la démocratie représentative, mais aussi à la démocratie participative.

Pour que ces deux types de démocratie ne soient pas antagonistes et fonctionnent ensemble il faut une responsabilisation de tous et de chacun :

- Au niveau des comportements : éducation citoyenne (école)
 - responsabilité des élus au niveau de leur comportement (transparence, fidélité, sens de l'intérêt général prioritaire sur leur propre carrière)
 - responsabilité des citoyens, capacité à privilégier l'intérêt général et non leur intérêt particulier
- Au niveau législatif national : des décisions et même parfois des lois pour favoriser une plus juste répartition des rôles :
 - Loi de non-cumul des mandats, (loi du 14 février 2014)
 - Proposition de loi de non-cumul des mandats dans le temps
 - Représentation de la diversité.

- Respect de la parité dans les différentes élections et respect du nombre de candidatures titulaires femmes.



Les combats de l'ATFD



Souad Triki et Saida Rached, présidente de l'ATFD

La démocratie au quotidien : le point de vue d'une élue

Aleth Detot, groupe LVN de Dijon

Je suis maire d'une commune rurale en Bourgogne, vice-présidente d'une intercommunalité.

Je vais vous parler d'une expression de démocratie : le cas de l'élection municipale dans les petites communes.

Le système à liste ouverte

Jusqu'aux dernières élections, un système de « liste ouverte », c'est à-dire une liste sur laquelle les candidats à l'élection étaient inscrits et sur laquelle les électeurs pouvaient rayer ou ajouter d'autres noms, faisait office de bulletin de vote. Cela pouvait permettre la désignation de la personne que les électeurs souhaitaient voir à la tête de la commune, personne en qui ils avaient confiance pour les représenter et gérer leurs intérêts (le système est impossible dans les communes de plus 1 000 habitants, qui doivent présenter des listes de candidats déterminés à l'avance avec appartenance à un parti politique et parité).

C'est le processus qui m'a désignée en 2001, lors de l'élection municipale : les électeurs sont tous venus voter (100 % de participation !). Et ils ont voté massivement pour moi (75 %) alors que tous les autres candidats de la liste ouverte n'étaient pas élus au premier tour (score inférieur à 50 % des voix), dont mon prédécesseur, que les électeurs ne voulaient plus voir à la tête de la commune.

C'est donc ainsi que je suis devenue maire de ma commune en 2001 et j'ai été réélue à 2 reprises depuis.

Que dire de cette expression ? Mon élection correspondait à un appel franc et massif. Toutefois, les électeurs m'avaient choisie sans pour autant me demander mon avis (en dehors du fait que j'étais candidate sur une liste, je n'avais pas imaginé devenir maire). Ce processus de désignation, s'il était révélateur dans mon cas, n'est pas toujours le plus pertinent car il revêt un caractère affectif très fort dans la promiscuité d'une petite commune.

Sans remettre en cause la pratique de la démocratie, l'exercice du mandat de maire requiert des compétences et des aptitudes particulières. Et la taille des communes en France, – je parle de celles qui comptent moins de 500 habitants –, ne permet pas toujours de trouver la personne en capacité d'assumer tout ce qui lui est demandé. La participation à un conseil municipal pour les candidats ne traduit pas une motivation partagée : si certains ont envie de prendre part à la vie communale, d'autres viennent à titre personnel pour

savoir ce qui se passe, ou sauvegarder leurs intérêts personnels. C'est une source de conflit courant avec le milieu agricole alors qu'une équipe municipale a besoin de tous ses membres avec leurs compétences pour agir car elle n'a pas de personnel en dehors d'un secrétariat de mairie à temps partiel et d'interventions éventuelles pour les espaces verts...

Mes principes

Le respect de la parole de chacun

Une des règles que je pose en séance de conseil municipal est le droit à la parole et au respect de la parole de chaque conseiller, insistant pour permettre l'expression de celui ou celle qui n'est pas d'accord, car je considère que son avis doit être entendu, d'autant que, bien souvent, ses objections ont été occultées par la majorité favorable et qu'elles alimentent le débat pour prendre une décision éclairée.

Un compte rendu mensuel

Je conçois l'exercice du pouvoir en rendant compte aux habitants... Pour ce faire, n'ayant pas les moyens de rédiger un bulletin municipal, j'ai choisi de rédiger un compte rendu détaillé de chaque séance mensuelle de conseil municipal que je dépose dans toutes les boîtes à lettres depuis 15 ans. Dans le détail, je prends soin de présenter les arguments du débat et les raisons qui justifient la délibération. Ce système permet d'intéresser les habitants qui le souhaitent à la vie de la commune. Enfin, quelquefois, il m'arrive de solliciter l'avis des habitants en retour sur des questionnements du conseil municipal : aménagement de voirie, aire de jeux ou autre projet... Les réponses obtenues sont exposées et enrichissent le débat en conseil municipal ce qui permet de dégager une orientation ou une décision. Chaque fois, je choisis le moyen ou l'outil que je peux gérer : j'aurais rêvé de développer l'outil Agenda 21, mais je n'en avais pas les moyens ni humains, ni financiers.

Prendre en compte tous les dossiers

Les électeurs n'ont pas forcément idée et ne se rendent pas compte de la complexité et de l'ampleur de la tâche. Mes propos ne signifient pas qu'ils n'ont rien à dire, mais qu'il convient de composer. L' élu est responsable de l'intérêt général et du bien commun ; ainsi, il doit prendre en compte la protection de l'environnement, la transition énergétique, la préservation de la planète, la solidarité... L' élu est le gardien de l'espace, du bien

commun, de l'intérêt général, des règles et des valeurs de la République pour tous les citoyens : liberté, égalité, fraternité. Ce cadre n'est pas négociable. Ensuite, différents systèmes pour participer peuvent être déployés à l'intérieur du cadre ainsi défini.

Décider en fonction du long terme

L'élu porte la lourde responsabilité d'assurer l'avenir du territoire et de prendre des décisions qui engagent à court, moyen et long terme. Certaines décisions auront des conséquences sur un temps qui dépasse la durée du mandat. Je ne parle pas de projets pour lesquels les délais de réalisation dépassent la durée du mandat, mais de décisions fondamentales pour le territoire. Je vois des territoires qui ont refusé le passage du train, il y a 150 ans, sous la pression d'habitants qui n'en voulaient pas pour des raisons personnelles (perte de terrain, nuisances ???) et qui l'attendent encore aujourd'hui. Mais il ne repassera jamais et la région concernée se trouve dans une situation de désertification humaine faute d'infrastructures... Je veux dire par là que l'élu doit « décider aujourd'hui pour demain ! », anticiper pour ne pas subir tandis que s'il continue à décider comme hier, c'est mourir demain. À ce moment, les mouvements d'expression citoyenne peuvent perturber les décisions fondamentales à engager. Un travail de sensibilisation, d'écoute et de co-construction est nécessaire auprès des citoyens en ne perdant jamais de vue l'intérêt général et le bien commun.

Le Plan Local d'Urbanisme

Un autre exemple dans la commune : j'ai engagé un Plan Local d'Urbanisme (PLU), outil d'urbanisme qui permet de maîtriser l'urbanisation et de raisonner pour conserver un développement rationnel des constructions et des aménagements en évitant l'urbanisation sauvage que l'on peut observer au nom de la liberté individuelle (où sont les limites de la liberté individuelle quand les pratiques et leurs conséquences impactent l'espace public et la collectivité ?). Ce programme passe par une phase de diagnostic, de concertation sous forme de réunion publique qui a rassemblé 30 % des habitants de la commune (taux de participation plutôt exceptionnel dans ce type de réunion). S'en est suivi un sondage dans les boîtes à lettres des habitants, les invitant à répondre à un questionnaire qui reprenait et complétait les termes de la présentation de la réunion publique (Est-ce que les habitants voulaient voir la commune se développer ? Dans quelle proportion ? Dans quels délais ?) 70 % des foyers de la commune ont répondu, parmi cette part, 75 % indiquait un espace communal à investir

pour construire (propriété de la commune), alors que cet espace n'avait pas été cité dans le questionnaire. À partir de ce moment, l'action engagée par le conseil municipal, suite à l'orientation apportée par le sondage qui vaut plébiscite, n'a plus de contestation possible car elle est légitimée par les habitants.

Repenser la démocratie

L'intérêt de la démocratie et de la participation réside dans le débat. La démocratie n'est pas le cumul d'avis individuels, elle doit reposer sur une expression partagée, confrontée pour construire une solution. Elle s'exerce à partir du cadre posé. Au niveau d'une collectivité, l'exercice de la participation peut se faire à partir d'une communication et d'un débat éclairé avec des experts pour recueillir l'avis des personnes concernées. Par exemple, l'aménagement d'un espace vert vu par les élus ou par les utilisateurs (les assistantes maternelles, les jeunes, les seniors...) n'aura pas le même aspect.

Ainsi, le référendum, principe cité fréquemment comme le plus démocratique, ou comme expression des citoyens, résulte de l'assemblage de positions individuelles, personnelles... qui échappent souvent à l'intérêt général. L'expression qui en résulte peut aller à l'encontre de l'intérêt général.

Et le tirage au sort

Une autre pratique (déjà usitée dans la Grèce antique) peut prendre la forme du tirage au sort. En situation d'égalité de compétences ou de représentation, le tirage au sort peut permettre de donner la chance à chacun des intéressés (exemple : choix ou tri des saisonniers dans une commune parmi de nombreux candidats présentant des compétences équivalentes).

Une alternance gouvernant / gouverné

Une des marques de la liberté serait d'être tour à tour gouvernant et gouverné. Toutefois, la démocratie dite de représentation, dans notre pays, la France, a perdu sa représentativité par défaut de pensée. L'exercice de la démocratie, c'est-à-dire l'aspiration à la démocratie et à la participation du plus grand nombre, s'est vite trouvée limitée par l'émergence d'une classe dirigeante au sein des partis. Les élections ont été prises en otage par des partis politiques hermétiques et hiérarchisés, difficilement accessibles aux simples citoyens.

Le statut de l'élu(e)

Une problématique, rarement évoquée dans l'exercice de la démocratie, provient du statut de l'élu(e). En France, le statut de l'élu(e) n'est pas

reconnu (pour exercer son mandat d' élu, un salarié doit s'organiser en dehors de son temps de travail) et le montant de l'indemnité ne lui permet pas de choisir librement (c'est le cas des petites communes car l'indemnité est fonction du nombre d'habitants). Cette situation a pour corollaire une sélection dans les catégories socioprofessionnelles des personnes qui accèdent aux fonctions : souvent des fonctionnaires, des professions libérales, rarement des employés ou des salariés. Toutes les catégories ne sont pas représentées. Dans les petites communes (encore nombreuses en France), l'exercice du mandat relève du bénévolat (pas perçu par les citoyens électeurs qui ont du mal à envisager l'ampleur de la tâche) ; les élus sont responsables de tout sur la commune, sont censés tout connaître sans formation préalable. Alors, la tentation est grande de cumuler plusieurs mandats pour « vivre », en l'absence d'activité professionnelle. Il faut atteindre un certain niveau d'indemnité pour ouvrir des droits à la Sécurité sociale... Les droits à la retraite restent accessoires, à côté d'une situation de salarié. Dans ce contexte, où se trouve la démocratie ? L'activité qui consiste à gérer ou préserver le bien commun n'est donc pas reconnue ni valorisée à sa juste valeur.

Il faudrait imaginer un « congé de l' élu » qui retrouve son emploi à l'issue d'un mandat, avec une

limite dans le temps qui éviterait à certains de s'installer dans la fonction, s'accrochant au pouvoir sans le partager...

Eviter « l'entre soi »

Enfin, j'évoquerai une dernière observation sur l'exercice de la démocratie, outre l'implication de la société civile, il convient d'éviter « l'entre soi », c'est-à-dire la rencontre et la prise de décision entre personnes qui vivent dans les mêmes environnements de pensée, de préoccupations, et c'est un des risques pour les élus qui menace la pratique de la démocratie.

Pour conclure, loin de moi l'idée que la démocratie participative est un frein, la préoccupation d'associer la population reste fondamentale en démocratie, mais tout ne peut pas être discuté... faute de ne jamais prendre de décision. Il convient de choisir les sujets d'intérêt général. De nouveaux modes d'expression apparaissent : mouvement des places, Nuit debout, les forums numériques,... J'ajouterai une préoccupation encore peu citée : la démocratie « horizontale et verticale » (parité, intergénérationnel).



Au colloque "Démocratie locale et bonnes pratiques à l'épreuve des deux rives de la Méditerranée "

L'agenda 21 : une démarche participative ?

Claire Papy, atelier fédéral Politique de LVN

L'agenda 21 est un très bel outil de démocratie participative qui nous vient d'en haut : des Nations-Unies réunies à Rio pour le Sommet de la Terre en 1992. Encore faut-il que la volonté politique d'associer la société civile et tous les acteurs du territoire existe. Et il faut prendre le temps de permettre à chacun de s'approprier les objectifs du développement durable.

La démarche Agenda 21 semblant encore plus méconnue en Tunisie qu'en France, je l'ai présentée au moyen de cinq diapos.

Première diapo : un Agenda 21 local est un projet de développement durable du territoire et une ligne de conduite pour l'ensemble des politiques de la collectivité. Son élaboration répond à cinq objectifs : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité, l'épanouissement de chacun, des modes de production et de consommation responsables.

Le volet Plan climat-énergie territorial (PCET) est sans doute le plus facile à cerner et le plus mobilisateur si on explique dès le départ les enjeux de la lutte contre le dérèglement climatique. Un PCET doit poursuivre deux objectifs : l'atténuation (2^{ème} diapo) et l'adaptation (3^{ème} diapo).

4^{ème} diapo : Un PCET est un exercice de prospective impliquant l'ensemble des acteurs pour initier une politique de développement durable. Il s'agit d'inventer aujourd'hui le futur « durable » de son territoire en réduisant sa vulnérabilité énergétique et climatique, dans les trois composantes du développement durable :

1. l'environnement : approche énergétique globale, réduction de la pollution locale de l'air et des émissions de GES.
2. le social : lutter contre la précarité énergétique, valoriser les initiatives de la collectivité, favoriser la communication entre services, administration et société civile.
3. l'économie : assurer le développement économique local et l'emploi, réaliser des économies de fonctionnement, renforcer l'attractivité du territoire.

Comment s'y prendre ?

La 5^{ème} diapo présente les cinq étapes de la boussole climat. Je les ai reprises pour faire le récit de ce qui s'est fait dans ma commune (Vanves, 27 000 habitants) et ma communauté d'agglo (Grand Paris Seine-Ouest (GPSO), 300 000 habitants).

1. Démarrage et sensibilisation

C'est là qu'il faut parler des enjeux : le changement climatique et l'épuisement des ressources. Loin d'être catastrophiste, il faut expliquer à tous les acteurs du territoire qu'ils ont les moyens d'agir et montrer que nous sommes tous concernés.

Cette sensibilisation peut se faire par un débat après un film. J'ai un exemple d'occasion manquée dans ma commune : sur une suggestion de l'Agence locale de l'énergie, le maire a fait projeter dans le cinéma municipal le film d'Al Gore, *Une vérité qui dérange*, sorti en 2006. Mais il n'a pas été suivi de débat, ni d'allusion à l'Agenda 21 qui se préparait dans la communauté d'agglo.

2. État des lieux

Les bureaux d'étude ont réalisé pour mon agglo un diagnostic, un bilan carbone et une étude de vulnérabilité. Mais il aurait fallu communiquer davantage sur ces études techniques.

Il faut prendre le temps d'organiser des assises, ou un forum, qui rassemblent tous les acteurs du territoire. Le temps pour expliquer les résultats des travaux des bureaux d'étude, les enjeux, la méthode. Le temps pour inviter dans des délais convenables les représentants de la société civile dans sa diversité. Le calendrier est important.

Dans mon agglo, un forum d'une matinée a été organisé : le bureau d'études a présenté son diagnostic. Quatre ateliers ont ensuite travaillé dessus. Ce fut malheureusement fait dans la précipitation : le forum avait lieu un jour ouvrable et les invitations sont arrivées aux destinataires, élus, associations et entreprises seulement 11 jours avant. Difficile de se libérer dans ces conditions.

Dans ma commune, la concertation sur le diagnostic réalisé par le bureau d'études fut encore plus rapide (2 h 1/2), sur invitations confidentielles.

3. Organisation

Pour préparer le plan d'actions, mon agglo et ma commune ont chacune créé :

a) un poste de chargé de mission qui a joué un rôle décisif, en relation avec le bureau d'études.

b) un comité de pilotage. Celui de l'agglo fut très peu communicant. Les élus appartenaient à l'exécutif de l'agglo, donc la minorité a été exclue. Pas de citoyens non plus. Celui de ma commune fit place à l'élue de la minorité que j'étais, ce qui m'a permis d'informer sur l'avancement des travaux.

c) des ateliers thématiques. Là encore, il faut prendre le temps. La concertation a été bâclée à l'agglo, non pas pour le contenu des ateliers, ni pour la méthode très collaborative des animateurs venus des bureaux d'étude, mais pour le calendrier : trois jours ouvrables pour six ateliers réunis sur trois jours fin juin-début juillet 2010, avec des invitations lancées trop tardivement (18 jours avant). Dans ces conditions la participation a été faible. Une pseudo-concertation sur Internet a été faite pendant les vacances, jusqu'au 15 septembre.

La concertation fut aussi bâclée dans ma commune : une réunion un soir, avec très peu de participants, les invitations étant une fois de plus très limitées.

d) pas de collectif climat après les ateliers thématiques. Les propositions qui en sont sorties ont été traitées par les bureaux d'étude, les comités de pilotage et les exécutifs locaux.

c) une enquête rédigée et traitée par le bureau d'étude a consulté la population des sept communes de l'agglo. Il y eut un peu plus de 500 réponses. Pour 300 000 habitants, ce n'est pas beaucoup, surtout si on tient compte du nombre des associations qui s'intéressent aux questions environnementales sur le territoire !

Apparemment, peu de gens se sentent concernés. Qu'en serait-il s'ils étaient mieux informés et s'il y avait la volonté politique de vraiment les associer à l'élaboration de l'Agenda 21 ? L'Agenda 21 de GPSO, ce fut d'abord l'affaire du bureau d'études et des chargés de mission dont le bon travail a été gaspillé.

4. Plan d'actions

GPSO a adopté à l'unanimité son Agenda 21 le 31 mars 2011. Un plan d'actions pour trois ans (2011-2013) présente dans un document attrayant les 40 actions suivant 5 axes http://www.seineouest.fr/agenda_21.html .

Chacune de ces actions a des indicateurs précis pour en permettre le suivi. Le coût de chaque action est chiffré. Pour faire connaître ces actions, une

exposition mobile a tourné dans un bus dans les 7 communes de l'agglo. Mais là encore, peu de publicité a été faite sur cet événement, du moins dans ma commune.

Vanves a adopté le sien en décembre 2013, avec un plan d'actions quinquennal (2014-2018), et 105 actions (voir ici sur le blog que j'ai tenu quand j'étais élue <http://www.vanvesecologie-lesverts.fr/tag/a%20vanves/3>

5. Suivi et évaluation

On n'a pas créé de comité de suivi à l'agglo. Des tableaux de bord détaillés permettaient pourtant de faire chaque année le point sur l'avancement des actions proposées. Mais là encore, le travail accompli avec sérieux par les services n'a pas rencontré beaucoup d'intérêt de la part des élus et il n'y a pas eu de débat en conseil municipal et communautaire.

A Vanves, le CESEV (Conseil économique, social et environnemental) s'est penché sur le bilan au moment de la COP 21 ; il a fait des préconisations. En vain, car rien ne montre jusqu'à ce jour qu'il a été écouté.

Pour que l'Agenda 21/Plan climat soit un vrai projet commun mobilisateur, il faut rappeler inlassablement les objectifs du développement durable. Il apparaît mal car il est transversal à beaucoup de nos politiques et n'a pas de ligne budgétaire. Il faut rappeler les enjeux du changement climatique et de l'épuisement des ressources naturelles. Il faut encourager toutes les initiatives des associations locales : actions pour la réduction des déchets (suremballage, compostage), festival cinéma-écologie.

Domage qu'il n'y ait pas eu chez nous la volonté politique de prendre le temps d'associer vraiment nos concitoyens à l'élaboration de l'Agenda 21. Ils n'ont pas eu les moyens de s'approprier les objectifs de développement durable de leur territoire. Cet Agenda 21 est resté « top down », alors qu'il peut être un très bel outil de démocratie locale et participative, un moyen de faire avancer ensemble la transition démocratique et écologique.

Les conseils participatifs : l'exemple de Kingersheim

Raymond Girou, atelier fédéral Politique de LVN

Le conseil participatif se situe à la base de la démocratie locale. Après un bref historique de la démocratie participative nous allons voir une expérience concrète dans une commune qui pratique cette forme de participation depuis une dizaine d'années.

1-BREF HISTORIQUE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE :

Tout a commencé en France par **mai 68**, qui a ébranlé notre société et remis en cause la hiérarchie sociale. Ensuite, plusieurs expériences ponctuelles d'autogestion ont fonctionné, mais rien de permanent.

Il a fallu attendre la **Loi d'orientation de la ville en 1990** pour le vrai départ de la démocratie participative. Désormais, la participation des citoyens devient un principe fondamental de la politique de la ville.

Ensuite, nous avons eu successivement **plusieurs lois** pour développer cette forme de participation :

-1992 : les administrations territoriales doivent consulter les citoyens pour leurs projets.

-1995 : information préalable des habitants sur les décisions sur l'environnement.

-1999 : Loi Voynet sur l'aménagement du territoire et le Développement durable.

-Loi SRU sur la consultation des citoyens sur l'habitat.

-2000 : Loi Vaillant sur la création des comités de quartiers et les procédures de budgets participatifs.

Ainsi, il a fallu une dizaine d'années pour **construire le socle actuel** de la démocratie participative. Et depuis, cette forme de démocratie est **montée en puissance**, sous l'effet de la demande des citoyens.

Aujourd'hui, les termes de consultation, concertation et participation, rencontrent un **quasi-consensus au sein de la classe politique française**, ainsi que dans un certain nombre de pays.

Cette démocratie participative peut prendre **plusieurs formes** : conseils de quartiers, conseils de jeunes, conseils de sages, conseils participatifs, débats citoyens, budgets participatifs...

2-EXEMPLE D'UN CONSEIL PARTICIPATIF SUR UNE COMMUNE :

Il s'agit de la commune de Kingersheim, de 15 000 habitants, avec laquelle LA VIE NOUVELLE entretient des relations particulières. Cette expérience s'étend sur une dizaine d'années.

- **OBJET** : le conseil participatif constitue **une instance nouvelle** de dialogue, d'élaboration et de coproduction de projets. Il est mis en œuvre chaque fois qu'un projet est mis en agenda à l'initiative de la ville ou des habitants. Il prend fin quand l'élaboration du projet est terminée et qu'il se met à vivre de ses propres ailes. Il s'agit de permettre **aux citoyens de participer** aux décisions concernant leur quotidien et leur avenir.

- **COMPOSITION** : 60 à 80 personnes par conseil participatif qui se répartissent en 3 collèges égaux en nombre :

- habitants, dont ¼ désignés et ¼ tirés au sort.
- partenaires associatifs, institutionnels, sociaux-économiques...
- élus et collaborateurs.

Y sont conviés tous les habitants qui ont quelque chose à dire et à partager dans le processus démocratique d'un projet, avant la décision du conseil municipal.

- **FONCTIONNEMENT** : au départ **une lettre de mission** porte sur la prise en charge de la phase décisive de réflexion, de débat, de concertation et de coproduction.

- **une charte de la participation démocratique** précise une éthique de la discussion et l'engagement des membres.

- on a des **animateurs-ingénieurs** du débat public, indépendants, qui accompagnent les conseils participatifs pour l'examen des paramètres, croiser les ressources, favoriser l'expression de toutes les cultures et réguler le débat.

Six conditions sont nécessaires pour la réussite des Conseils participatifs :

1-Avoir une base démocratique la plus large possible :

L'information et la communication sont importantes. Tout projet fait l'objet au préalable d'une **campagne d'information** de la population par voie de presse. On a toujours un forum d'information et de débat à la Maison de la citoyenneté.

2-Veiller à la représentativité des habitants :

Les 3 collèges ont le même effectif. Toutes les associations et institutions y sont représentées. Le collège des habitants comprend 2/3 de volontaires et 1/3 tirés au sort.

3-Instaurer les conditions de l'éducation populaire :

Ce parcours citoyen doit comprendre une information adaptée et **une formation** des participants.

4-Confier l'animation et la régulation à un ingénieur indépendant du débat public :

Pour tous les projets d'envergure la ville choisit un assistant à maîtrise d'ouvrage, expert dans le domaine de compétence requis.

5-Bien préciser le périmètre démocratique, dès le départ :

Le politique indique ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas.

C'est entre le dire et le faire que réside la richesse de réflexion du débat et de la coproduction.

6-Assurer un retour d'information vers la population :

Un retour récurrent d'informations, à la fois exigeant et pédagogique s'impose, avec l'organisation de **forums-débats** ouverts à toute la population,

C'est le moment le plus sensible et le plus délicat à gérer.

C'est une nouvelle chance d'approfondissement et d'élargissement du débat.

LE BILAN :

Une vingtaine de conseils participatifs, à l'initiative de **la Municipalité**, se sont réunis au cours de la dernière décennie. Ils ont concerné des projets divers :

- plan local d'urbanisme,
- amélioration de l'habitat des Manouches sédentarisés,

- rénovation de la salle des fêtes,
- construction de la Maison de la citoyenneté,
- projet d'un lieu de culte musulman,
- maison d'accueil de la petite enfance,
- projet d'éco-quartier,
- projet de parc public.

Trois projets à l'initiative **des habitants** : des espaces de jeux, la circulation dans la ville, la sécurité routière.

Cette démocratie participative a eu un prolongement dans la Métropole de Mulhouse pour la mise en place d'**un Plan Climat-Énergie Territorial exemplaire**.

CONCLUSION

Dans cette commune la démocratie participative s'est installée dans **la durée** et a même progressé avec le temps, grâce à de fortes exigences d'information et de formation des habitants. Les difficultés ont été surmontées, notamment la participation des habitants, la formation, l'adhésion à de nouvelles relations élus-habitants...

Il en résulte **des changements en profondeur** dans les relations sociales, notamment un autre rapport à la décision et un autre rapport au territoire... Ainsi les habitants peuvent **participer réellement** aux décisions de leur quotidien et de leur avenir. C'est une **démocratie-construction** qui se nourrit sans cesse de l'expérimentation locale,

Ainsi le Conseil participatif est **un outil puissant** pour instaurer la démocratie participative.



Dans les villes beaucoup de stands de vente de la Presse, on sent un grand intérêt pour l'information

L'Observatoire Citoyen de la Qualité Démocratique

Jacqueline Louiche, atelier fédéral Politiquede LVN

En réaction aux crises qui traversent nos démocraties, – écologique, financière, sociale et morale –, le Pacte civique, créé en 2011, est un rassemblement de citoyens et d'élus, de militants associatifs et syndicaux, d'associations, mouvements et cercles de réflexion qui se sont donné comme objectif de « penser, agir, vivre autrement en démocratie » pour « un futur désirable pour tous ».

Il s'appuie sur quatre valeurs :

- la créativité, pour donner la parole à tous et créer du sens
- la justice, pour assurer le respect des droits et un juste partage des richesses
- la sobriété, pour en finir avec toutes sortes de démesures, distinguer l'essentiel du superflu
- la fraternité, pour renforcer nos solidarités et créer du lien

32 engagements ont été proposés : engagements individuels, engagements des organisations et des politiques.

2 700 personnes et 140 organisations ont adhéré au Pacte. Une structure nationale et une dizaine de collectifs locaux réfléchissent et agissent autour de deux thématiques principales : l'amélioration de la qualité démocratique et la construction de la fraternité.

Dans ce cadre, un groupe de travail a mis en place en 2012 un observatoire citoyen de la qualité démocratique (OCQD), qui publie un rapport annuel sur l'état de nos processus démocratiques et établit des pistes sur ce qu'il faut promouvoir pour les améliorer.

Le premier rapport de 2013 s'est intitulé « Notre système politique, entre pesanteurs et innovations », celui de 2014 « Vie politique, vie citoyenne, maux et remèdes », et celui de 2015

« Notre démocratie à l'épreuve », l'année ayant été marquée par le terrorisme en France et dans le monde.

Le rapport 2016 se place dans la perspective des échéances électorales de 2017, élections présidentielle et législative.

Avant chaque élection, le PACTE CIVIQUE élabore des outils d'interpellation des candidats, mis à la disposition de ses adhérents.

Ainsi, pour les élections municipales de mars 2014, un guide pour interroger, évaluer, comparer les programmes a été établi.

Dans ce guide figurait un questionnaire sur les intentions des candidats dans leurs domaines de compétences : sport, culture, jeunes, urbanisme, logement, transport, action sociale, coopération internationale, prévention, sécurité...

D'autres interpellations complétaient ce questionnaire telles que la mise en œuvre de leurs mesures prioritaires, la prise en compte du développement durable, le budget, la pratique démocratique, la communication, le lien avec les autres collectivités, la composition et la gestion de leur administration

Chaque collectif local, selon son contexte, pouvait reprendre tel ou tel aspect et interpeller les candidats

Le même processus a été établi pour les élections suivantes, européennes et régionales.

Dans chacun de ses rapports, l'OCQD tire les conclusions des différents scrutins électoraux, analyse certaines prises de décision au niveau local ou national, dénonce les processus anti-démocratiques, et cite les initiatives porteuses d'avenir, prises par différents acteurs.

La transition démocratique face au libre échange

François Papy, atelier fédéral Politique de LVN

Dès les premiers jours de notre séjour en Tunisie, grâce aux contacts que nous avons eus avec les associations tunisiennes, nous avons pu apprécier la détermination avec laquelle les démocrates rencontrés défendaient la transition démocratique du pays. En même temps nous avons pris conscience de la fragilité de cette transition tant que n'étaient pas encore mises en place les municipalités dont les fonctions sont pourtant bien définies dans la Constituante. Ainsi nous avons pu saisir l'enjeu du séminaire pour lequel nous avons été sollicités.

Cependant, très vite, alors que les interventions portaient sur l'échange d'expériences, la nécessité de développer, à l'échelle locale, une démarche de démocratie participative et de subsidiarité... j'ai ressenti qu'était occulté un danger imminent pour cette transition : l'accord de libre-échange en cours de discussion.

S'il est un sujet qui met à l'épreuve les démocraties sur nos deux rives de la Méditerranée, ce sont bien ces accords de libre-échange et, pour ce qui nous concerne, « l'accord de libre-échange complet et approfondi » (ALECA) entre la Tunisie et l'UE dont le premier cycle de négociation a débuté en avril dernier. Il s'inscrit dans le partenariat euro-méditerranéen qui, en 1995, a établi une zone de libre-échange entre l'UE et la Tunisie. Jusqu'à présent les accords commerciaux consistaient en une suppression progressive des droits de douane sur les produits manufacturés et la mise en place de quelques concessions pour les échanges de produits agricoles. Voulant élargir son espace économique d'influence, l'UE propose aujourd'hui à la Tunisie, sur onze domaines qu'elle a choisis, un accord de libre-échange « complet et approfondi ». Qu'est-ce à dire ?

1 - Les accords de libre échange

L'ALECA est un de ces nombreux accords de libre-échange bilatéraux qui se sont développés depuis l'échec de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au cours du cycle de négociations de Doha (Qatar), débuté en 2001, arrêté en 2006.

Lors de sa création en 1995 dans le contexte néo-libéral de l'époque, l'OMC s'est attaquée aux barrières réglementaires intérieures aux États derrière les barrières tarifaires extérieures. Ainsi est née l'idée que le développement était lié à une libéralisation totale du commerce, même entre pays de richesses très différentes et ayant des politiques fiscales, sociales, sanitaires et environnementales fort diverses. Les nouveaux accords s'inspirent de la même idée.

On comprend, dès lors, que les grandes entreprises transnationales aient su bénéficier du différentiel de normes entre pays. Pour maximiser leurs profits, elles vont là où la matière première et la main-d'œuvre sont bon marché. Ainsi, au nom du profit de ces entreprises, les gouvernements, de quelque pays qu'ils soient, sont incités à maintenir une certaine modération salariale, mais aussi sanitaire, environnementale et fiscale pour éviter la délocalisation dans un pays de moindre exigence. Il ne faut donc pas compter sur le principe du libre échange, ainsi conçu, pour harmoniser par le haut toutes ces normes !

Ajoutons que tous ces nouveaux accords commerciaux sont discutés de gouvernements à gouvernements, sans les moindres débats au sein des parlements, ni la moindre information des opinions publiques, dans un déni total de la démocratie. Les lobbys les plus puissants, ceux des grandes entreprises transnationales, sont à la manœuvre auprès des gouvernants. Et c'est ainsi que, depuis 2006, dans le secret le plus parfait, l'UE négocie une vingtaine d'accords commerciaux.

Cerise sur le gâteau : un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États permet aux entreprises d'attaquer un État et des collectivités territoriales devant un tribunal arbitral international. Un État qui améliore sa législation sociale peut être condamné, une municipalité aussi, si elle est perçue par un investisseur privé comme limitant son droit d'investir. A elle seule, l'existence d'un tel mécanisme dévoile le sens de ces accords : le profit privé peut être opposé au progrès social et au progrès écologique !

Pour comprendre la suite il est utile d'analyser l'arrêt, en 2006, des négociations commerciales au sein de l'OMC. Il s'est joué essentiellement sur deux questions : l'agriculture et les marchés publics. Les pays du Nord ont des mécanismes de soutien des agriculteurs (heureusement d'ailleurs!). L'exportation de leurs produits sans protection douanière asphyxie les paysanneries des pays en développement. Aussi ces derniers se sont-ils opposés à cette concurrence déloyale. Ils ont également refusé de libéraliser leurs marchés publics, tandis que les pays développés, défendant les intérêts de leurs multinationales et de leurs PME, les poussaient à le faire. La Tunisie a fait partie des pays du refus. Dans les nouveaux accords, les questions agricoles et celle des marchés publics restent toujours des points d'achoppement.

Dans un libre-échange « complet et approfondi » c'est donc le profit d'entreprises transnationales qui décide de la localisation des activités sans que les collectivités territoriales aient leur mot à dire. Or, dans quelque

secteur d'activité que ce soit (énergie, transport, agriculture, industrie...), les engagements pris par les États lors de la Cop 21 (et confirmés pour la Cop 22 à Marrakech) de réduire les émissions de gaz à effet de serre ne pourront être réalisés sans la mise en œuvre de solutions locales. Il s'agit en effet de valoriser au mieux les ressources naturelles et humaines locales en faisant jouer des synergies, de boucler les cycles de la matière, de rapprocher production et consommation... Donc d'avoir des politiques définies localement. Dit autrement il y a antagonisme entre les engagements climatiques des États et leurs politiques commerciales. Aussi n'est-il pas étonnant que, dans un climat d'indifférence d'une opinion publique endormie par une sous-information flagrante, une fronde s'organise contre les accords de libre-échange tels qu'ils sont négociés pour l'instant. À cet égard la société civile m'a semblé plus mobilisée en Tunisie qu'elle ne l'est en Europe.

2 - Les réactions des sociétés civiles et des collectivités territoriales

En Europe, cette fronde est d'abord le fait de certaines associations comme Attac, l'association internationale des techniciens, experts et chercheurs (Aitec)... et bien d'autres qui font, depuis longtemps, une analyse approfondie de ces accords. De nombreuses manifestations ont eu lieu en Europe contre les accords de libre-échange avec le Canada (Ceta) et les USA (Tafta).

Des collectivités territoriales s'opposent aussi à ces accords. On en compte actuellement 2 000 en Europe. Elles s'indignent de ce que ces accords piétinent leurs prérogatives pourtant reconnues par la Charte européenne de l'autonomie locale de 1985 et différentes Constitutions. A Barcelone, les 21 et 22 avril dernier, quarante villes européennes de neuf pays différents ont jeté les bases d'une alliance publique locale contre la nouvelle génération des traités de libre-échange. La déclaration de Barcelone dit explicitement que « *nous n'avons pas besoin de plus de libéralisation, dont on sait qu'elle profite surtout aux entreprises transnationales, mais au contraire de mettre en place des régulations internationales donnant la priorité à la qualité des emplois, au maintien et à la relocalisation des activités, ainsi qu'à la transition énergétique* ».

Point ultime des résistances territoriales : celle de la Wallonie qui n'a pu arrêter la signature, le 30 octobre 2016, du Ceta pour une application partielle et provisoire ; elle a cependant permis d'obtenir quelques avancées et montré le pouvoir de la pression citoyenne. Pour ce qui est de l'ALECA, la société civile tunisienne n'a pas été en reste. Ainsi, dès le 15 février 2016, à

l'occasion du vote au Parlement européen sur l'ouverture des négociations d'un Accord de Libre-échange entre la Tunisie et l'UE, une déclaration a été signée par 19 associations tunisiennes dont l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT), le Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux (FTDES), la Ligue Tunisienne pour les Droits de l'Homme (LTDH) l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD),...

7 associations françaises en plus du réseau Euro-méditerranéen des Droits humains. (<http://euromedrights.org/fr/publication/declaration-de-la-societe-civile-a-loccasion-du-vote-au-parlement-europeen-sur-louverture-des-negociations-dun-accord-de-libre-echange-entre-la-tunisie-et-l-ue>)

Ces différentes associations déplorent :

- que le projet présenté par l'UE manque de perspective de développement social de la Tunisie,
- que l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) n'ait pas fixé aux négociateurs des objectifs sectoriels généraux,
- que le bilan du partenariat avec l'UE, depuis 1995, n'ait pas été fait,
- que n'ait pas été envisagée la reconversion de la dette tunisienne en financement de projets....

Elles expriment le souhait :

- que des études soient entreprises sur les impacts de l'ALECA sur l'emploi, la perte de ressources fiscales...
- que l'accord inclue la libre circulation de la main-d'œuvre avec la fin des visas, et non plus seulement celle des produits manufacturés et des services.

Après le séminaire, lors de la visite du réseau Euro-méditerranéen des Droits humains qui dispose d'un bureau de mobilisation de la société civile tunisienne, nous avons pu constater la vigueur avec laquelle la société civile tunisienne défendait, à Bruxelles, l'idée d'une refonte des termes du partenariat de l'UE avec la Tunisie tout en recherchant des alliances avec des ONG européennes. La Tunisie a besoin d'investissements étrangers, mais qui ne soient pas guidés par la maximisation du profit. Pour les aider à participer aux négociations les acteurs de la société civile cherchent des experts sur les différents points en discussion.

Sur les deux rives de la Méditerranée, il importe que les sociétés civiles et les collectivités territoriales continuent à se manifester et à se faire entendre pour obtenir le droit de participer à des négociations qui, pour l'instant, dans le secret et le déni de la démocratie, décident du sort des peuples.

La vie associative au service de la démocratie

François Leclercq, président de LVN

Les associations constituent un terrain favorable à l'apprentissage de la démocratie. À LVN, nous pouvons en rendre témoignage avec notre vie associative et nos actions.

Toute association donne l'occasion de s'exercer à la démocratie par l'éducation à la parole, à la prise de responsabilité. L'association développe l'initiative individuelle, l'initiative citoyenne.

Les associations

En France, on compte 16 millions de membres d'un million d'associations, gérées avec l'aide de 1,6 million de salariés.

On a coutume de les appeler Associations loi 1901, qui est la date de la première loi qui a définitivement assuré leur existence (auparavant, elles étaient plus ou moins interdites).

En 1901, on est en plein débat sur la laïcité : la loi de séparation de l'Église et de l'État sera votée en 1905. Et ce n'est pas un hasard, c'est un moment où l'homme se dit qu'il doit se former et inventer sa vérité en dehors d'une religion officielle.

Aujourd'hui on parle de société civile par opposition aux institutionnels, aux gouvernants et par rapport aux partis politiques. Pourtant ce sont statutairement des associations.

Mais la différence, c'est que les associations n'ont pas de position politique et surtout électorale.

C'est notre cas. LVN est un mouvement d'éducation populaire apolitique et aconfessionnel où l'on peut trouver des personnes attirées par tous les partis (sauf l'extrême droite).

Le principe de LVN

LVN se dit Personnaliste, c'est-à-dire que nous pensons que l'homme est un être **qui se construit**, tout au long de sa vie, par **ses relations aux autres**, et par ses engagements.

Donc il était indispensable de faire de notre mouvement un lieu de parole en confiance et d'écoute bienveillante. Quand on se sent en confiance, on ne craint pas de s'exprimer. Et on s'exprime plus clairement.

Nous partons du principe que la parole de chaque personne a autant de valeur que celle de n'importe qui d'autre.

Pour essayer de coller à cet idéal, notre association s'applique à respecter une éthique de la communication en petits groupes et une éthique du débat en respectant quelques règles (mais tout ne peut pas se résoudre avec des règles).

La parole en petits groupes

Nous l'avons expérimentée, nous sommes organisés en petits groupes de 6 à 10 personnes.

Avec une réunion mensuelle où nous traitons un sujet de société ou d'actualité, parfois en un débat contradictoire où nous échangeons en respectant quelques principes simples.

On parle en « JE »

Je dis ce que j'ai réellement expérimenté, ce à quoi j'ai réfléchi. Je partage mes convictions et mes doutes.

On écoute vraiment :

On cherche à bien comprendre la parole de l'autre (je me souviens d'Edgar Morin qui est venu quelque temps participer à un petit groupe de cette nature : il écoutait très attentivement chacun – ça m'a frappé, car il était nettement plus doué que les autres)

On ne coupe pas la parole (sauf si on n'a pas compris un mot ou une idée)

On ne mobilise pas la parole (on sait que lorsque je parle, je mobilise le temps de parole commun : quand je parle, les autres ne parlent pas)

On reste près du thème adopté : pour éviter le bavardage superficiel.

Dans notre association, nous pratiquons ces principes depuis notre création (= 70 ans). Et nous avons souhaité les ouvrir à d'autres en créant les **OVSP On Va se Parler, exercices de prise de parole que nous proposons au public** dans les forums d'associations, dans les soirées de Maison des Associations ou de Café citoyens avec les mêmes principes.

Exemple à Dijon début novembre nous avons organisé un « On va se parler » à partir de cette question : *à quelle occasion est-ce que je rencontre des personnes de culture différente de la mienne ?*

L'éthique du débat

Pour que des débats soient réellement éclairants, nous avons organisé des réunions publiques en demandant aux participants de respecter **quelques règles** établies avec d'autres associations et adoptées par le Pacte civique.

- **éviter les omissions et les mensonges** dans la présentation des faits

- **ne pas déformer le discours d'autrui**

Ne pas par exemple miner l'argumentation d'autrui en sortant de son contexte l'argument de son adversaire ou en exagérant ou en diabolisant le propos de son adversaire

- **ne pas généraliser** à partir d'un fait ponctuel,

- **ne pas prendre appui sur l'avis de tiers absents,**

- **ne pas désigner des boucs émissaires,**

On choisit un bouc émissaire qu'on va ridiculiser pour s'attirer la complaisance de l'auditoire.

- **ne pas formuler des consensus non vérifiés** par des phrases du genre : Nous pensons tous que... On sait bien que...

- **ne pas évacuer une question** en se lançant dans une autre problématique

Voilà quelques exemples. On peut en définir d'autres. L'essentiel est de les proposer clairement avant le débat.

Débat à Caen lors des dernières municipales

En janvier 2014, nous avons invité tous les candidats aux élections municipales. Nous leur avons clairement indiqué les règles de débat éthique que nous souhaitions voir respecter.

Et pour cela, nous avons mis en place un jury chargé de relever tous les écarts. Le jury était composé de personnes volontaires dans la salle (avec un animateur qui rappelait les procédures)

L'assistance était composée de 150 personnes qui avaient la possibilité de poser des questions aux six candidats présents.

Pour préparer ces questions, nous avons réparti l'auditoire en tables de 12 personnes autour d'un point de gestion municipale : la culture, les transports, la sécurité, l'écologie, l'urbanisation, le logement, etc.

Nous avons posé les questions à tous les candidats qui ont répondu devant toute la salle.

Et tous les candidats ont respecté les règles. C'était le but recherché.

À ma table (Développement durable), on s'est dit que si on posait une question trop large, on allait avoir en retour des belles protestations de vertu, de beaux principes ronflants.

On a donc choisi une question précise, sur un problème concret : *Etes-vous pour la remunicipalisation de la gestion de l'eau qui est maintenant très souvent gérée par des sociétés privées qui visent le profit ?*

La question a été posée au maire en exercice qui a dû se déclarer clairement : il ne souhaite pas que la municipalité reprenne la gestion. Et il a exposé ses raisons (pas très convaincantes).

Ces règles ne conduisent pas à une compréhension parfaite et une entente idyllique. Elles nous poussent à mieux échanger. Elles ont aussi la vertu de mieux comprendre les travers de bon nombre de débats politiques (à la radio, à la télévision, etc.)

Notre illusion malheureusement : la démocratie est une région idyllique où tout est acquis quand on y a débarqué. Mais notre expérience nous rappelle constamment que la démocratie est un combat permanent qui demande vigilance et engagement, et l'engagement dans une association nous y aide.



Rencontre avec les membres de l'association Lam Echaml, Moncef Ben Slimane, son président, au centre.